



Ville de Lausanne

Municipalité

case postale 6904 – 1002 Lausanne

Par courrier électronique :

info@staedteverband.ch

Union des villes suisses

Monsieur Martin Flügel

Directeur

Case postale

3001 Berne

dossier traité par FIM/SFIN
notre réf. F.1/2023/03 – jw
votre réf.

Lausanne, le 23 février 2023

Mise en œuvre de la motion 20.4339 de la CEATE-N («Réduire de manière efficace le bruit excessif des moteurs») : adaptation de deux articles de la loi sur la circulation routière et de quatre ordonnances

Monsieur le Directeur,

Votre correspondance du 14 décembre 2022 concernant le sujet susmentionné a retenu notre meilleure attention.

La Municipalité a pris bonne connaissance et avec intérêt de la consultation du 9 décembre 2022 concernant l'adaptation de deux articles de la loi sur la circulation routière et de quatre ordonnances afin de mieux réprimer les bruits excessifs de la circulation routière.

La Municipalité de la Ville de Lausanne salue les adaptations proposées, car elles fournissent des moyens d'interventions supplémentaires au Corps de Police pour qu'il puisse réprimer ces comportements nuisibles. Le fait d'élargir le spectre des comportements pouvant être amendés est particulièrement réjouissant.

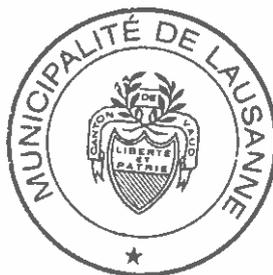
Néanmoins, la Municipalité souhaite attirer votre attention sur le problème engendré par l'utilisation accrue de la sanction par amende d'ordre. En effet, celle-ci étant anonyme, il ne sera pas possible de notifier le conducteur fautif à l'autorité d'immatriculation, ce qui aura comme conséquence d'empêcher tout suivi sur le long terme ou de mettre en œuvre les contrôles subséquents introduits par ces modifications de lois et ordonnances. Ainsi, la Municipalité ne s'oppose pas à l'introduction de ces nouvelles sanctions, mais elle demande qu'elles soient traitées par d'autres moyens répressifs que l'amende d'ordre.

En vous remerciant de l'attention que vous accorderez à la présente et de la prise en compte de nos remarques, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Annexe : Questionnaire de la consultation



Le secrétaire
Simon Affolter